

En République de **Hongrie**, aucune taxe n'est perçue pour le passage.

Aucune taxe n'est perçue pour le contrôle frontalier et douanier. Une facture est remise par le propriétaire du ponton pour l'utilisation du ponton assigné aux contrôles frontaliers et douaniers. Les tarifs relèvent de la catégorie des prix libres et sont actuellement les suivants :

- pour 0 à 6 heures d'utilisation : 8.700 HUF + TVA
- pour plus de 6 heures d'utilisation : 17.400 HUF + TVA

La TVA s'élève à 12% ; la taxe peut être payée en forints ou en devises convertibles.

Taxes pour le contrôle phytosanitaire pour chaque 10 tonnes de marchandises :

- tubercules et bulbes de reproduction, plantes vivantes, pommes de terre pour ensemencement : 3.000 HUF ;
- plantes graminées, légumineuses, oléagineuses et à fibres, fruits et légumes, pommes de terre alimentaires et industrielles : 2.400 HUF ;
- autres plantes et fleurs à couper : 1.600 HUF.

Les taxes sont perçues en forints ou en devises convertibles.

Taxes pour la surveillance vétérinaire :

pour les produits de provenance animale :

- les jours ouvrables de 06 h 00 à 16 h 30 pour chaque tonne de marchandise entamée : 180 HUF, mais 1.200 HUF minimum et 60.000 HUF maximum par bateau.
- les jours ouvrables de 16 h 30 à 06 h 00 et les jours fériés pour chaque tonne de marchandise entamée : 360 HUF, mais 2.400 HUF minimum et 120.000 HUF maximum par bateau.

pour d'autres marchandises :

- les jours ouvrables de 6 h 00 à 16 h 30 pour chaque tonne de marchandise entamée : 36 HUF, mais 1.000 HUF minimum et 48.000 HUF maximum par bateau.
- les jours ouvrables de 16 h 30 à 06 h 00 et les jours fériés pour chaque tonne de marchandise entamée : 72 HUF, mais 2.000 HUF minimum et 48.000 HUF maximum par bateau.

Les taxes sont perçues en forints ou en devises convertibles. Pour les transports en transit, la taxe est perçue à l'entrée dans le pays.

Le Ministère des transports et de la gestion des eaux a pris l'initiative de modifier les dispositions relatives aux taxes perçues pour la surveillance vétérinaire et phytosanitaire.

Les taxes portuaires relèvent de la catégorie des prix libres et sont établies par l'entreprise exploitant le port.

Taxes perçues des bateaux dans les principaux ports de la République de Hongrie

(complément du 25 février 2002)

	Unité de mesure	Győr-Gönyü	MAHART -Csepel	FERROPORT-Csepel	DUNAFERR Dunaujváros	ÁTI Baja
Taxe portuaire	€/t/24 h	0,01	³ 0,02		⁷ 0,02	
Taxe de quai	€/tonne	¹ 0,26	⁴ 0,33	0,33	⁸ 0,30	0,20
Taxe de chargement/déchargement des bateaux				⁶		¹⁰
Taxe pour l'enlèvement du panneau d'écouille	€	15,5/heure	7,7/pièce		8,0/pièce	3,2/tonne
Taxe pour l'eau potable	€/m ³	0,85	0,90		0,90	0,80
Taxe de déplacement des barges et des bateaux	€	²	⁵ 230		⁹ 320	100

Les taxes mentionnées ne contiennent pas la TVA, qui, en République de Hongrie, s'élève à 25%.

- ¹ Du volume de marchandise chargée/déchargée max. jusqu'à 48 heures pour chaque bateau. Après 48 heures, 0,03 €/heure/tonnage du bateau, mais 105 €/bateau min. Pour le contrôle douanier : 33 €/bateau chaque fois.
- ² A l'intérieur du bassin du port. Bateau léger : 155 € ; bateau chargé : 230 €.
- ³ Pour les bateaux de navigation intérieure. Pour les bateaux fleuve-mer : 0,10 €/t/24 h, pour tous les autres engins flottants : 0,04 €/m²/24h de surface d'eau occupée.

- ⁴ Lors du chargement/déchargement de minerais, charbon, coke, pierres ou sable : 0,28 €/t, mais 51 €/bateau min. Lors du chargement/déchargement à un quai Ro-Ro : 1 €/t, mais 51 €/bateau min. Lors du chargement/déchargement des conteneurs : 0,33 €/pièce, mais 51 €/bateau min.
- ⁵ Les taxes varient de 82 à 230 € d'une part selon que le bateau est chargé ou non, et d'autre part selon les endroits du port entre lesquels s'effectue le déplacement. Lors du déplacement de bateaux sans équipage, un supplément de 30% est perçu. Utilisation d'un remorqueur portuaire dans d'autres buts que le déplacement du bateau : 77 €/heure.
- ⁶ Varie de 3,55 à 6,50 €/t en fonction du type de marchandise.
- ⁷ Pour les bateaux marchands de navigation intérieure. Pour tous les autres engins flottants : 0,05 €/m²/24h de surface d'eau occupée.
- ⁸ Lors du chargement/déchargement de conteneur : 6 €/pièce, mais 55 €/bateau min.
- ⁹ Entre le port et le lieu de stationnement. A l'intérieur du bassin portuaire : 70 €/pièce. Lors du déplacement de bateaux sans équipage, un supplément de 30% est perçu. Utilisation d'un remorqueur portuaire dans d'autres buts que le déplacement du bateau : 80 €/heure.
- ¹⁰ Varie entre 2,40 et 7,00 €/t en fonction du type de marchandise.